



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/4525

Conseil de discipline de recours du Centre de gestion de la fonction publique du Rhône et de la Métropole de Lyon pour les agents contractuels de la fonction publique territoriale - Désignation d'un représentant par le Conseil municipal

Secrétariat général de la Ville de Lyon

Direction des Assemblées

Rapporteur : M. COLLOMB Gérard

SEANCE DU 25 MARS 2019

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 27 MARS 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 18 MARS 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 1 AVRIL 2019

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINÉ, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. GIORDANO (pouvoir à Mme RIVOIRE), Mme LEVY (pouvoir à Mme BAUGUIL), Mme BALAS (pouvoir à Mme NACHURY), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. HAVARD, M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES : ?

2019/4525 - CONSEIL DE DISCIPLINE DE RECOURS DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE DU RHONE ET DE LA METROPOLE DE LYON POUR LES AGENTS CONTRACTUELS DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT PAR LE CONSEIL MUNICIPAL (SECRETARIAT GÉNÉRAL DE LA VILLE DE LYON - DIRECTION DES ASSEMBLÉES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du **6 mars 2019** par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

I- Contexte :

Le Conseil de discipline de recours siégeant auprès du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon pour les agents contractuels de la fonction publique territoriale est créé en application du décret n° 2016-1858 du 23 décembre 2016.

Ce conseil est une instance de recours pour les agents contractuels de droit public mentionnés à l'article 1^{er} du décret n° 88-145 du 15 février 1988 faisant l'objet de sanctions disciplinaires.

II- Propositions :

Le Conseil de discipline de recours comprend, outre son président, en nombre égal des représentants du personnel et des représentants des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

En application du décret n° 2016-1858 du 23 décembre 2016, relatif aux commissions consultatives paritaires et aux conseils de discipline de recours des agents contractuels de la fonction publique territoriale, les représentants des collectivités sont désignés, par tirage au sort, par le président du conseil de discipline de recours sur une liste comportant, pour chaque commune, le nom d'un conseiller municipal désigné par l'assemblée à laquelle il appartient.

Le Conseil municipal de Lyon doit désigner son représentant, parmi ses membres, qui figurera sur la liste soumise au tirage au sort et siègera au sein de cette instance le cas échéant.

Il est proposé au Conseil municipal de pourvoir à cette désignation.

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2016-1858 du 23 décembre 2016, relatif aux commissions consultatives paritaires et aux conseils de discipline de recours des agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

DELIBERE

Mme Nicole GAY est désignée pour représenter la Ville de Lyon, pour la durée du mandat en cours, sur la liste soumise au tirage au sort et siéger, le cas échéant, au sein du Conseil de discipline de recours rattaché au Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon pour les agents contractuels de la fonction publique territoriale.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire de Lyon,

Gérard COLLOMB